



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### programmes

Question écrite n° 100651

### Texte de la question

M. Jean-Christophe Cambadélis alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la sensibilisation à la lutte contre les discriminations et notamment l'homophobie dans les établissements scolaires. Beaucoup trop de jeunes sont dans des situations d'exclusion à cause de leur orientation sexuelle, ce qui conduit à l'échec scolaire voire à la déscolarisation. Au même titre que les préjugés racistes ou antisémites, les préjugés concernant les personnes homosexuelles doivent être combattus. Pour mieux aider les mentalités à s'ouvrir à plus de tolérance, il serait opportun d'intégrer la lutte contre l'homophobie dans les manuels scolaires tout comme de prévoir l'intervention d'associations en milieu scolaire. Aussi, il lui demande ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a eu l'occasion de rappeler l'engagement du ministère dans la lutte contre toutes les formes de discriminations. Il a réaffirmé la forte implication du ministère dans ce domaine et fait de la prévention du harcèlement à l'école une priorité de l'année 2011. En effet, la prévention et la lutte contre le harcèlement à l'école mises en oeuvre dans le cadre des états généraux de la sécurité à l'école, avec l'appui du Conseil scientifique sur la sécurité à l'école présidé par Éric Debarbieux, constitue un chantier prioritaire. D'ailleurs, la circulaire de préparation de la rentrée 2010 rappelle que depuis septembre 2009 les établissements « ont intégré dans leur règlement intérieur le refus de toutes formes de discriminations en les nommant clairement, ainsi que l'interdiction de tout harcèlement discriminatoire, propos injurieux ou diffamatoires portant atteinte à la dignité de la personne. » C'est dans le cadre de cet engagement fort que sont menées des campagnes d'information, sur Internet et dans les établissements, destinées à faire connaître les dispositifs existants et les ressources à disposition des enseignants. Le ministre a souhaité que la campagne de promotion de la Ligne Azur, service téléphonique destiné à écouter et soutenir les adolescents qui s'interrogent sur leur orientation sexuelle, soit menée pour la deuxième année consécutive dans tous les établissements du second degré. Le dispositif a été relancé, à la fin du mois d'avril 2011, selon les mêmes modalités qu'au mois de mai 2010 : un kit d'information est envoyé dans les établissements, comportant des affiches et des cartes mémo. Les équipes des établissements veillent à utiliser le kit de communication dans un contexte éducatif adapté, par exemple dans le champ des séances d'éducation à la sexualité et d'éducation à la citoyenneté où peut être abordée la prévention des préjugés sexistes et homophobes. Pour faciliter le travail des équipes éducatives, l'éducation nationale a également tenu à mettre à leur disposition la brochure « Homophobie : savoir et réagir », téléchargeable librement sur le site du ministère [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr). Ce site, à l'attention des professionnels de l'éducation, consacre une rubrique dédiée à la question : « Lutter contre l'homophobie ». Cette page propose, entre autres ressources, une sitographie (en particulier un lien vers le e-learning de la Halde), des exemples de modules de formation et les coordonnées des associations agréées, qui bénéficient de subventions, pour intervenir au sein des établissements scolaires. Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative entend également promouvoir l'utilisation, dans les établissements scolaires, des courts métrages « Jeune et homo sous le regard de l'autre », outil de lutte contre

l'homophobie et de prévention du suicide chez les jeunes homosexuels. Ces films ont été réalisés dans le cadre du concours de scénarios organisé fin 2008 par le ministère de la santé, en partenariat avec l'INPES et Canal +. Ces courts métrages ont été adressés à la rentrée 2010 aux recteurs et aux inspecteurs d'académie ainsi qu'aux médecins conseillers techniques académiques et départementaux avec un livret d'accompagnement. Les chefs d'établissement sont également invités à se saisir de cette ressource pédagogique. Enfin, un grand nombre de plans académiques de formation (PAF) proposent chaque année des modules concernant la lutte contre l'homophobie en particulier et plus globalement la prévention de toutes les formes de discriminations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Christophe Cambadélis](#)

**Circonscription :** Paris (20<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100651

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 février 2011, page 1667

**Réponse publiée le :** 20 septembre 2011, page 10099